

LA DÉMOCRATIE A T'ELLE UN AVENIR?

C'est à cette préoccupante question que nous avait proposé de débattre l'AMOPA, par le truchement d'une conférence animée par Dominique ROUSSEAU, professeur de droit constitutionnel à la Sorbonne. Un grand merci à mon ami Bernard BENOIST, président de l'association, pour son aimable invitation.

Je connaissais Dominique ROUSSEAU pour avoir lu certaines de ses tribunes dans Le Monde et sa participation à des débats télévisés dont il est parfois l'invité. J'ai longtemps côtoyé son père au sein du conseil d'administration des Mutuelles de Fonctionnaires où il représentait la mutuelle des préfetures/ Le sujet de la démocratie est d'une brûlante actualité. Les événements, entre autres, qui se produisent sous nos yeux aux Etats Unis, constituent une salutaire piqure de rappel : le pire est toujours possible.

Dans son propos liminaire, Dominique ROUSSEAU souligne qu'il y a une quarantaine d'années, la question ne se serait sans doute pas posée : le fascisme avait été éradiqué en Espagne et au Portugal,, Pinochet renversé au Chili, le mur de Berlin s'était écroulé. Or, depuis quelques années, nous assistons à la résurgence de régimes autoritaires, où les libertés fondamentales sont mises à mal : Chine, Russie, aujourd'hui Etats Unis. L'Europe elle même n'est pas épargnée : Hongrie, Italie, Pays Bas et la liste n'est pas exhaustive. En France, la "lepénisation des esprits" conduit inexorablement vers "la lepénisation des urnes". Des études d'opinion récentes montrent qu'une majorité de citoyens aspire à l'avènement d'un "chef" capable de rétablir l'ordre. Face à ces mouvements, le juriste fait le constat que la démocratie traditionnelle est en crise. Le principe sur lequel repose l'exercice du pouvoir est celui de la délégation. On élit des représentants qui sont censés être notre incarnation. Nous transmettons notre pouvoir présumé à un élu qui sera porteur de nos aspirations. On donne sa voix: tout un symbole!

Ce système qui a depuis toujours structuré l'exercice de notre démocratie s'essouffle. A peine élu, un pouvoir, quel qu'il soit, est contesté par ceux là mêmes qui l'ont choisi. Même le fameux "état de grâce" qui suit normalement une élection ne dure que quelques semaines. D'où ce sentiment d'impuissance qui conduit à la résignation, à la distanciation et à l'abstention. Avec, pour corollaire, l'émergence du populisme, où l'émotion l'emporte sur la raison; "Votez avec vos tripes, ce slogan simpliste a conduit à la victoire du mouvement 5 étoiles en Italie. Le propre du populisme, qui accède au pouvoir par les voies légales, c'est, une fois installé, d'éliminer tous les contre pouvoirs qui peuvent contrecarrer leur action. L'élection leur confère, disent ils une

légitimité supérieure à toutes les autres; la presse d'opposition est muselée, voire censurée, les syndicats et les associations réduits au rôle de comparse. Quant à la justice, elle doit être aux ordres du nouveau pouvoir. C'est ce que met en application Trump et sa clique : les juges sont un frein à mes décisions? Révoquez les...

Face à ce constat pessimiste, Dominique ROUSSEAU appelle de ses vœux l'émergence d'une autre forme de démocratie, qui ne peut s'exercer qu'à l'occasion des échéances électorales, soit tous les 5 ans. Il faut adjoindre à la démocratie représentative, une autre légitimité, celle des citoyens, chargés de poser eux mêmes les règles. Pour cela les conventions citoyennes lui semblent le moyen le plus approprié, pour intégrer le citoyen dans la fabrique de la loi. Cela signifie que les parlementaires n'auraient plus le monopole législatif et que des citoyens "ordinaires", tirés au sort, seraient associés à la réflexion, au débat et à la décision. Cela implique, contrairement à ce qui s'est passé avec les conventions initiées par Macron, dont les conclusions n'avaient aucun caractère contraignant (on sait ce qu'il est advenu des cahiers de doléances des gilets jaunes ou des propositions des conventions sur le climat ou la fin de vie...) que les propositions issues des travaux des conventionnels soient obligatoirement transmises au parlement. Avec obligation d'inscription à l'ordre du jour de ses travaux.

Une proposition de loi, rédigée par Dominique ROUSSEAU et quelques autres personnalités a été soumise à certains parlementaires, qui ont bien voulu la reprendre à leur compte. Avec quelles chances de succès? Le projet prévoit même que des membres de la convention, tirés au sort, puissent participer à la commission mixte paritaire, chargée d'arbitrer d'éventuels conflits entre le sénat et l'assemblée nationale. Les jurés seraient tirés au sort parmi les citoyens français et les résidents étrangers. Compte tenu du climat ambiant, le constitutionnaliste a bien conscience que sa proposition de loi a peu de chance d'aboutir. Elle a le mérite d'exister et de poser une alternative à la situation actuelle qui ne peut perdurer. Un beau débat en perspective pour de futures échéances électorales. L'utopie est le moteur de l'engagement citoyen, comme les révoltes ont été à l'origine des droits qui ont été conquis.

Je me suis efforcé de traduire l'esprit des propos de Dominique ROUSSEAU que je remercie à nouveau pour la clarté de son exposé et des perspectives qu'il a entrouvertes.